



# VILLE D'HORNAING

59171

## DECISION N° 2026 – 1

Objet : résultat de l'analyse des offres de livraison de denrées alimentaires pour la restauration collective d'Hornaing

Le Maire d'Hornaing,

Vu la délibération du 24 Mai 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire certaines attributions et notamment le point n°4,

Vu la consultation engagée sous la forme d'une procédure formalisée, publiée le 07 novembre 2025 de manière dématérialisée sur la plateforme marchés publics du CdG 59, sur les sites du BOAMP et du JOUE,

Vu l'ensemble des pièces du marché intitulé « livraison de denrées alimentaires pour la restauration collective d'Hornaing » et numéroté MP 2025-01,

Vu le rapport d'analyse des 4 offres reçues,

### DECIDE

Le marché « livraison de denrées alimentaires pour la restauration collective d'Hornaing » est attribué à la société :  
3001 REPAS – 7 bis avenue de la Créativité – Parc des Moulins – 59650  
VILLENEUVE D'ASCQ.

Le marché est attribué pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois.

Fait à Hornaing, le 2 janvier 2026

LE MAIRE,  
Frédéric DELANNOY.

